

# **ATELIER D'ELABORATION DU SCHEMA DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT NATIONAL DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNELS**

**AGOENYIVE, HOTEL FOPADESC LES 26, 27 ET 28 JUIN 2018**

## **RAPPORT GENERAL DES TRAVAUX**

L'an 2018, et du mardi 26 au jeudi 28 Juin 2018, s'est tenu à l'Hôtel FOPADESC, à Agoènyivé, l'atelier d'élaboration du schéma de fonctionnement de l'Institut National de Formation et de Perfectionnement Professionnels INFPP.

A l'actif du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, et avec l'accompagnement de l'Unesco, cet atelier consacré à la définition de l'identité de l'institut et à la meilleure manière de remplir ses missions, s'inscrit dans la continuité du premier atelier et a regroupé les participants venus d'horizon multisectoriel public et privé, dont les acteurs de l'INFPP Lomé – Kara, ceux des différents services du METFP, des représentants des différents sous-secteurs de l'éducation, du ministère en charge de l'agriculture, de l'Agence nationale pour l'emploi, des organisations patronales et des partenaires techniques et financiers du sous-système ETFP.

### **LA PREMIERE JOURNEE : MARDI 26 JUIN 2018**

La matinée de la première journée a connu l'intervention du Directeur Général de l'institut, Monsieur KADARING Kada Kokou, celle du consultant de l'Unesco, Monsieur Brahim TOUMI et le démarrage des travaux proprement dits.

Ainsi, dans son mot introductif, le Directeur Général de l'INFPP, Monsieur KADARING Kada Kokou, après avoir remercié les participants pour l'intérêt porté au présent atelier, devait le situer ensuite dans son contexte qui est la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable définis en Septembre 2015 par la communauté internationale, notamment l'ODD4, exclusivement consacré au secteur de l'éducation, d'ici à 2030. Il a indiqué que les travaux du présent atelier, qui se dérouleront dans cette dynamique, permettront aux participants de sortir un schéma de fonctionnement fiable devant asseoir la qualité et l'efficacité de l'institut. Il n'a pas manqué d'exprimer sa reconnaissance à l'Unesco et à son Consultant Monsieur Brahim TOUMI pour leur expertise.

Prenant la parole, à son tour, le Consultant de l'Unesco, Monsieur Brahim TOUMI, a d'abord salué la présence du Directeur général de l'INFPP, dont il a apprécié la pertinence des idées relatives aux objectifs de l'atelier. Il a également exprimé sa gratitude à Madame DIAWARA Fall, la spécialiste du programme éducation au Bureau régional de l'Unesco à Abuja, pour sa confiance en lui placée, de l'étape du diagnostic à l'élaboration du schéma de fonctionnement, en passant par le plan d'action. Il s'est déclaré reconnaissant à Monsieur le ministre de l'ETFP et à ses collaborateurs et leur a promis son soutien sans faille, chaque fois que les conditions le permettront.

C'est à la suite de ces deux interventions que les participants ont procédé à l'adoption de l'agenda de l'atelier, tel que proposé par le consultant.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, le consultant devait faire le point des travaux de l'atelier précédent, marqué surtout par l'introduction d'un quatrième résultat dans le plan opérationnel de l'institut. Il s'intitule : "*La bonne gestion du projet de l'INFPP est assurée*". Il est décliné en trois activités que sont "*l'installation d'un comité technique de projet, la planification des activités du projet* et puis *le suivi et évaluation de la mise en œuvre du projet*". Des discussions intéressantes ont eu lieu sur la pertinence de ce quatrième résultat et des explications approfondies ont été fournies par le consultant et même par certains participants sur ses implications réelles.

Entretemps, la pause-café est intervenue autour de 10h30 et les travaux ont repris une vingtaine de minutes plus tard.

La parenthèse du quatrième résultat fermée a laissé place à une série de présentations par le consultant, lesquelles s'imbriquent les unes dans les autres. La première intitulée "*Le schéma de fonctionnement, qu'est-ce ?*", a permis à l'exposant de définir le concept en tant que questionnement sur l'identité de l'institution et la meilleure manière de remplir ses missions. L'exposé a suscité plusieurs interrogations parmi lesquelles : Quelles missions assigner à l'institut ? Quelles valeurs véhiculer ? Quelle image présenter à l'interne et vers l'extérieur ? Comment remplir ses missions ? Quelle organisation ? Quelles relations avec les autres structures du dispositif ? Quelles relations avec les partenaires, les bénéficiaires des services et autres structures et individus ?

A la suite de cette présentation, qui a connu un début de discussions intéressantes, l'horloge marquait déjà 13 heures et la pause-déjeuner est intervenue pour permettre aux participants de renouveler leur énergie.

Au retour en salle, toutes ces notions, qui ont fait l'objet d'une schématisation, ont été profondément discutées. Les exposés suivants ont tourné autour des notions de processus : processus de management, processus de réalisation, processus de support, et d'organigramme : organigramme hiérarchique et matriciel ont été abordées dans les présentations avec grand intérêt. La définition du schéma de fonctionnement, le rappel et l'analyse du processus au niveau général du sous-système ETFP et à l'échelle particulier de l'INFPP ont été passés au peigne fin avec insistance sur le conseil d'Administration et du conseil scientifique et leurs prérogatives respectives. Ce qui a permis au consultant de recommander un organigramme hiérarchique, en souci d'efficacité et d'économie.

A l'ensemble des interrogations suscitées, des réponses appropriées, assorties de commentaires ont été apportées par le consultant. Toutefois, les interrogations relatives à l'organisation et aux relations de l'institut avec les partenaires ont fait l'objet d'un travail de recherche à la maison et à restituer le lendemain en tant que prérequis. C'est sur cet exercice de recherche que s'est refermée la première journée.

## LA DEUXIEME JOURNEE : MERCREDI 27 JUIN 2018

Elle a démarré ses activités à 8H30 avec le point du consultant sur les travaux de la veille à travers lequel il a apporté des éclairages aux participants concernant quelques détails et compléments d'information utiles aux travaux de planification.

C'est à la suite de ces prérequis que les éléments de réponse à l'exercice de recherche de la veille ont été présentés aux participants. Il s'agit d'établir les relations de l'institut avec les autres structures au plan national et extérieur. Conduit par une cadre de l'INFPP, Mme ADIKA Elom, sous la supervision du Consultant, l'exercice a permis aux participants d'enrichir, d'amender et de classer les propositions faites en trois catégories. **Premièrement le secteur de tutelle de l'ETFP**, comprenant les services centraux, les services déconcentrés, les structures rattachées du METFP, les établissements scolaires de l'ETFP, la direction des formations ; **deuxièmement, les départements intervenant dans l'ETFP**, parmi lesquels l'enseignement supérieur, le ministère du travail (ANPE), le ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, la direction de la formation, de la diffusion des techniques et des organisations professionnelles agricoles, l'institut national de formation agricole (INFA de Tové), le ministère du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes (la direction de l'artisanat), le ministère de la défense et des anciens combattants. **Troisièmement, les organisations professionnelles**, dont le conseil national du patronat, la chambre des métiers du Togo, la chambre de commerce et d'industrie du Togo, l'association des grandes entreprises du Togo ont également attiré l'attention des participants. **Enfin, la famille des PTF, des ONG et des organismes internationaux de formation** ont suscité un grand intérêt chez les participants, dans le partenariat extérieur de l'Institut.

Par ailleurs, les participants ont procédé à la classification des différentes propositions par type de relation. Cet exercice a donné lieu à des commentaires bien nourris jusqu'à 10H50, heure à laquelle la pause-café a été annoncée et observée.

De retour en salle, le consultant a conduit les participants dans une réflexion sur l'organigramme de l'INFPP, notamment sur les principes de la gouvernance à respecter, entre autres, la séparation de la gestion et de la surveillance. En dehors des organes de l'institut, les participants ont procédé à la description de l'institut au plan organisationnel et fonctionnel. A 13H50 est intervenue la pause-déjeuner.

A la reprise, les processus de l'INFPP ont été exposés par le consultant, notamment le processus de support qui consiste à gérer les ressources humaines, les ressources financières, les moyens et matériels, le système d'information et la communication ;

Ils se sont surtout appesantis sur les processus de management qui consistent à définir les orientations stratégiques, à planifier et à mettre en œuvre les moyens, à mesurer, analyser et améliorer, à manager le partenariat et la qualité ;

Est intervenue ensuite dans le lexique du schéma de fonctionnement, la notion de statut déclinée en statut général et particulier. Il ressort que l'INFPP jouit d'un statut particulier. Par ailleurs, le concept de charte a également fait l'objet d'une présentation par le consultant de l'Unesco qui s'est prêté à la définition de la notion, à son rôle, à ses implications en tant qu'engagement officiel et public de l'institution sur le respect des droits des parties bénéficiaires.

Les participants se sont essayés à l'énumération des bénéficiaires de services en deux catégories que sont les bénéficiaires directs et ceux indirects. Ils ont procédé après à la définition de leurs droits respectifs. En effet, les bénéficiaires directs que sont les jeunes apprenants, les formateurs ont droit à une formation de qualité, à une reconnaissance de leur formation (à travers le diplôme, l'attestation). Quant à la définition des droits des bénéficiaires indirects que constituent les entreprises, les employeurs des formés, le consultant en a fait un exercice de recherche qui fera l'objet de prérequis pour le lendemain. C'est sur cet exercice qu'a pris fin la deuxième journée de l'atelier.

### **LA TROISIEME ET DERNIERE JOURNEE : JEUDI 28 JUIN 2018**

Elle a démarré autour de 8 heures avec le petit déjeuner devant la salle de conférence, à la suite duquel les travaux ont repris en salle avec le mot introductif du directeur adjoint de l'INFPP. Celui-ci, après avoir annoncé l'objectif de la journée, à savoir un récapitulatif des deux semaines d'activités, devait laisser place à son supérieur hiérarchique pour son mot de relance des travaux. En effet, cette journée qui a entamé les travaux proprement dits à 9 heures, a permis au consultant de revenir en rappel sur des notions de la veille, mais enrichies d'apports nouveaux. Au-delà du droit des formateurs à une formation de qualité, les droits des bénéficiaires ont été élargis à ceux des collaborateurs, parmi lesquels le renforcement de leurs capacités selon les besoins, la mise à leur disposition des moyens adéquats en fonction des disponibilités, leur association aux projets de développement et à certains domaines de la gestion.

Le consultant est également revenu à la charte de l'institut abordée la veille, notamment sur son contenu, à savoir l'engagement formel du management de l'institution, la liste des services qu'elle fournit aux usagers, les garanties qu'elle est en mesure d'assurer aux bénéficiaires, garanties parmi lesquelles la participation des bénéficiaires à définir, la transparence dans la conception, le montage et la mise en œuvre des prestations, la systématisation de l'évaluation de toutes les prestations, la considération des résultats des évaluations pour améliorer les prestations etc.

Après cette intervention, le consultant a procédé à la restitution de la synthèse des travaux des deux ateliers. Le premier atelier relatif à l'élaboration du plan d'action de l'INFPP en termes d'objectifs de sa mission, de révision du plan d'action, d'hypothèse de calcul des coûts, d'expertise internationale, de frais d'expertise, d'organisation d'ateliers, d'autres dépenses.

Quant au second atelier consacré à l'élaboration du schéma de fonctionnement de l'INFPP, le consultant a récapitulé les travaux en termes d'objectifs, de suggestions, de missions de l'institut, de ses valeurs, d'image à présenter à l'interne comme à l'extérieur, de la façon de remplir ses missions, d'organigramme, de relation avec la tutelle, de relations avec les autres parties, de statut du personnel.

Cette restitution des travaux de l'atelier de formation à l'élaboration des plans d'action et de l'atelier de formation à l'élaboration du schéma de fonctionnement de l'INFPP, a ouvert une dialectique où des réponses ont été fournies aux questions des participants. Après amendements, les participants ont procédé à la validation du rapport.

La cérémonie de clôture a été marquée par trois interventions : le mot du directeur des affaires communes du METFP, Monsieur FOLLY-ABOUSSA Situvi, du représentant du Secrétaire général de la commission nationale pour l'Unesco, Monsieur SANSI Yawo, et de l'allocution de clôture du directeur général de l'INFPP, Monsieur KADARING Kada Kokou, représentant le Secrétaire général du ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

Fait à Agoényivé, le 28 Juin 2018,

Les participants